



2016-06-095-DVCS

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué 'landespublic' (ALPI)

nomenclature: 7.5.2

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JUIN 2016

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – AST OMNISPORTS

L'an deux mille seize, le trente juin, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. GONZALES, Mme DESTOUESSE, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, M. COUTIER, Mme CAMBRONERO, M. GARANS, Mme PICAT, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme BISBAU, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, Mme MONTAUCET, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

Sortie de M. LESPADÉ aux points n°2016-06-072-DR/FIN, n°2016-06-074-DR/FIN, n°2016-06-076-DR/FIN et n° 2016-06-078-DR/FIN

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. LAPEBIE	procuration à	Mme MONTAUCET
Mme BAULON	procuration à	Mme NOGARO
Mme BIRLES	procuration à	M. COUTIER
M. HERVELIN	procuration à	Mme DUFAU
M. LECERF	procuration à	Mme SAINT-AUBIN

ABSENTS EXCUSÉS

M. AJA, Mme FAURE

ABSENTS

M. ROBLES, M. POULAERT

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 24

23 (points n°2016-06-072-DR/FIN, n°2016-06-074-DR/FIN, n°2016-06-076-DR/FIN et n°2016-06-078-DR/FIN)

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 29

28 (points n°2016-06-072-DR/FIN, n°2016-06-074-DR/FIN, n°2016-06-076-DR/FIN et n°2016-06-078-DR/FIN)



2016-06-095-DVCS - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : AST OMNISPORT

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué 'landespublic' (ALPI)

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle pour l'exercice 2016 à l'Association Sportive Tarnosienne OMNISPORT dont le siège est situé 10, rue Victor Hugo à Tarnos à répartir entre deux sections : Hégaldi Aérobie et Free danse. Cette subvention exceptionnelle permettra à une athlète de l'aérobie de participer au championnat du monde en Corée du Sud et pour Free danse de participer aux championnats de France à Paris. Le montant de cette subvention exceptionnelle s'élève à 700 € (sept cent euros) : 300€ (trois cent euros) pour Hégaldi Aérobie et 400€ (quatre cent euros) pour Free Danse

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2121-29 ;

Vu la demande présentée par l'association,

DELIBERE

DECIDE d'attribuer à l'Association Sportive Tarnosienne (AST) Omnisport une subvention exceptionnelle pour l'exercice 2016 d'un montant de 700 euros (sept cent euros).

DIT que les crédits nécessaires au règlement de cette subvention seront prévus au budget 2016.

Vote: 29

Pour: 29

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
Pour extrait certifié conforme
Tarnos, le 1^{er} juillet 2016
Le Maire

